



**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du Conseil général de la Ville de Boudry  
du lundi 30 avril 2018**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel-de-Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. K. Atchade, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 février 2018 - correspondance
3. Nomination d'un questeur en remplacement de M. L. Magnin, démissionnaire
4. Nomination d'une commission non permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux pour la révision du PAL, composée de 11 membres, soit l'ensemble de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, complétée par deux membres de chaque parti
5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui de la réévaluation du patrimoine administratif et financier
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.00 ayant pour objet le remplacement du chauffage à mazout du collège de Vauvilliers pour se raccorder au chauffage à distance (CAD) du plateau de la Gare
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 290'000.00 pour la rénovation de l'infrastructure d'éclairage public et réfection du trottoir de la route des Addoz
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour le réaménagement du carrefour RC5-Conrardes
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 130'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des espaces publics au centre-ville

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 149'000.00 pour la rénovation des liaisons Esserts - Chemin-Montant et Hôtel-de-Ville - Rochettes sur le réseau électrique moyenne tension
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 187'000.00 concernant la rénovation de la station de transformation moyenne tension / basse tension "Hôtel de Ville"
12. Informations du Conseil communal
13. Questions

## 1. Appel

Mme M. Braghini, conseillère communale, est excusée.

31 conseillers généraux sont présents. Mme Ch. Maspoli et MM. S. Agbaro, K. Bangana, C. Buschini, D. Criado Garcia, E. M. Ferreira Prates et D. Keller sont excusés. M. P. Vaudroz est absent.

La majorité absolue est fixée à 16.

M. P.-A. Cachelin arrive à 20h15, avant le point 3 de l'ordre du jour.

Le nombre des conseillers présents passe donc à 32 et la majorité absolue à 17.

## 2. Procès-verbal - correspondance

M. K. Atchade dit que lors de la séance passée, à la suite d'une discussion initiée par M. B. Thomson, il avait engagé sa parole pour tirer au clair certains points, par exemple, les présences, le décompte, les voix, etc. Il regrette, mais il a été très malade et n'a malheureusement pas pu réunir son bureau. Il propose cependant, en accord avec M. B. Thomson de faire quelques ajustements : typiquement la position des questeurs. Il aimerait que ces derniers occupent une position stratégique, comme ce soir, afin de pouvoir compter sans aucune ambiguïté les votants. Il est clair qu'il ne faut pas revenir sur le décomptes des votes. Il relève dans le procès-verbal de la dernière séance à la page 2, appel, 25 conseillers présents, les excusés et les absents, puis l'explication concernant les arrivées tardives qui auront une influence sur la majorité absolue. Le fait que la majorité absolue a dû être modifiée en cours de route est dommageable pour la légalité de nos actions. Il faut éviter que cela se répète. Il n'y a pas eu de problèmes majeurs, car ce jour-là, la plupart des objets ont été acceptés à l'unanimité, sauf celui concernant la climatisation de la crèche des Addoz (point 5 à l'ordre du jour). Il relit le passage concerné « Au vote, le rapport est accepté à douze voix contre une et douze absentions. » et ce jour-là, il rappelle que la majorité absolue était fixée à 13 et que toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des votants, selon l'art. 50 al. 2 du Règlement général de Commune.

M. D. Schürch déclare que le Conseil communal a cherché à trouver réponse à cette question. En fin de compte, c'est juridique, qu'est-ce qu'il est vraiment entendu par les « votants ». Parce que si les abstentions sont considérées telles qu'elles semblent être considérées dans le cas étudié, cela veut dire que lorsque quelqu'un s'abstient, il dit non. Et c'est un problème de fond, car en fin de compte les votants, ce sont ceux qui disent oui ou non. Ceux qui s'abstiennent, protestent d'une certaine manière. Dès lors, à ses yeux, il y a deux solutions, soit chacun accepte de fonctionner de cette manière, soit il faut modifier le Règlement général de Commune pour introduire également une notion de majorité

relative. En effet, cela n'est pas correct d'avoir des gens qui s'abstiennent et qui malgré eux votent non, alors que cela n'est pas forcément leur volonté.

Le président complète cette intervention en disant que cet objet est remonté jusqu'à la Chancellerie et la solution qui a été proposée est de modifier le Règlement pour régler ce cas d'une manière définitive. Tant que les objets passeront à la majorité absolue, il n'y aura pas de problème mais cela ne règle pas le deuxième point qu'il souhaitait aborder concernant ce point 5 et pour ce faire, il passe la parole au président du Conseil communal.

M. D. Schürch dit qu'étant donné les montants liés à l'objet en question, le Conseil communal prendra cela sur ses compétences. Il est dans la limite des 1 ‰ du budget de fonctionnement. Le Conseil communal a présenté ce rapport par esprit de transparence et il est vrai qu'il aurait pu encore apporter quelques précisions supplémentaires, en particulier par rapport à l'intervention de M. B. Thomson, puisqu'en fin de compte, contrairement à ce qui a été dit pendant le débat, l'installation en question ne se posera pas sur le toit, donc n'a aucune influence sur une éventuelle rénovation de ce dernier dans un second temps. Il est vrai qu'il a défendu ce dossier parce que son collègue M. J.-M. Buschini, qu'il salue d'ailleurs et qu'il a énormément de plaisir à revoir ici, était indisponible. Il n'avait peut-être pas tous les détails pour défendre ce dossier. Il dit à M. B. Thomson qu'il en est désolé.

Le président donne la parole au Conseil général, par souci de justice et de clarté.

M. B. Thomson, en son nom, déclare qu'il accepte la proposition faite par le Conseil communal pour régler cette situation. En effet, pour lui, la majorité simple n'existe pas dans le Règlement général de la Commune de Boudry. Peut-être qu'il faudra l'ajouter, cela est une autre question. Par contre, il relève encore au sujet de ce dossier de la climatisation pour la crèche des Adoz que cet objet ne respecte pas le plan de législature sur deux points. D'un, concernant la priorité de la réfection du toit et de deux sur la réduction d'énergie sur la commune.

M. D. Schürch promet qu'il proposera une modification du Règlement général de Commune. De plus, il avait dit que le toit de la crèche des Adoz n'était pas, à ce moment-là, une priorité, mais cela ne veut pas dire que le Conseil communal ne présentera pas tôt ou tard un rapport pour la réfection de ce toit. C'est son collègue, M. J.-M. Buschini qui gère ce dossier. Dans un premier temps, il s'agit juste de permettre aux enfants et aux éducateurs de survivre en été.

Le président demande encore à tous les Conseillers généraux s'ils sont d'accord d'arrêter les débats à ce sujet. Ils répondent positivement.

M. R. Dubois demande comment les votes de cette séance seront comptabilisés.

Le président lui répond, selon le Règlement général de Commune, donc à la majorité absolue, qui est établie à 16 (et passera à 17 dès l'arrivée de M. P.-A. Cachelin).

M. D. Schürch plaisante en disant qu'il ne faudra pas s'abstenir pendant cette séance. Rires.

M. P.-A. Cachelin entre dans la salle.

Le président ajoute encore qu'il souhaite proposer que les présences soient validées jusqu'à la fin de l'appel. De ce fait, le Conseiller général arrivé en retard ne pourrait plus participer au débat, par respect pour les autres et prendrait place avec le public. Typiquement, le changement de majorité en pleine séance sera ainsi évité. Car même si le Règlement Général de Commune est amendé au sujet de la majorité absolue, cela ne règlera pas tous ces changements de majorité.

M. J.-M. Buschini déclare que les Conseillers généraux de Milvignes se sont fait retoquer à ce sujet.

Le président dit qu'effectivement, il y peut-être un bémol, mais par souci de transparence, il transmet à l'assemblée ce qui a été discuté au bureau et vérifiera la légalité de ces propos. D'ailleurs, il ne le met pas en application dès ce soir.

M. D. Schürch lui propose de téléphoner directement à la Chancellerie.

L'administrateur signale l'arrivée de M. P.-A. Cachelin et indique à l'écran le nouveau nombre des présents : 32, ainsi que la nouvelle majorité absolue : 17.

M. D. Schürch ajoute encore qu'il a été député pendant plusieurs années. 115 députés et il y a en a 15 à la buvette, pourtant ils ont tous signés la feuille de présence, mais le vote va se dérouler à la majorité relative, c'est-à-dire au nombre de présents dans la salle. C'est comme ça, quand un socialiste comme lui part à la buvette, il s'arrange pour prendre un copain de droite avec – Rires.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Lecture de la lettre de démission du Conseil général et de la Commission des sports, loisirs et culture de M. M. Abdelkerim, avec effet immédiat.

### **3. Nomination d'un questeur en remplacement de M. L. Magnin, démissionnaire**

M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. B. Pedrazzini. Ce dernier est élu tacitement.

Le président informe également l'assemblée que ce soir, le groupe PS a un questeur remplaçant, M. J. Buschini, étant donné que M. E. M. Ferreira Prates est excusé.

Le président souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère générale, Mme I. Zürcher Vuillaume. Il la remercie de son engagement et chacun l'applaudit.

M. D. Schürch ajoute que sa proclamation a été publiée dans la Feuille officielle comme le veut la procédure légale, et que, étant donné que le délai entre cette publication et aujourd'hui est correct, elle peut siéger.

### **4. Nomination d'une commission non permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux pour la révision du PAL, composée de 11 membres, soit l'ensemble de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, complétée par deux membres de chaque parti**

M. Ott, au nom du PLR, propose MM. F. Kistler et B. Thomson, en plus des membres réguliers de la Commission qui sont Mme E. Bove-Saam, MM. C. Buschini, D. Keller et P. Meisterhans.

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose Mme M. Simeoni (pas encore conseillère générale) et M. R. Dubois, en plus des membres réguliers de la Commission, c'est-à-dire Mme M.-J. Weber et MM. P. Oberlin et lui-même.

Tous les membres susnommés sont élus tacitement.

5. **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui de la réévaluation du patrimoine administratif et financier**

M. D. Schürch dit que c'est un rapport technique, une obligation selon la nouvelle Loi sur les finances. Cette réévaluation du patrimoine n'est à ses yeux que justice. S'il faut l'expliquer en une seule phrase, il dirait la chose suivante : auparavant le patrimoine financier était amorti jusqu'à atteindre la valeur de l'estimation cadastrale. Ceux qui sont propriétaires connaissent bien la différence entre la valeur cadastrale et ne serait-ce que la valeur ECAP sur laquelle s'est à peu près basé le service financier pour estimer ce patrimoine. Ceci a pour influence que la fortune de Boudry augmente d'une manière importante puisqu'il est tenu compte de nouvelles choses, comme les forêts qui ont une valeur au m<sup>2</sup>. Après, le processus est assez compliqué puisqu'il est possible d'optimiser cette même fortune pour amortir certaines choses et qu'il est possible de neutraliser les amortissements, mais il faut le prendre dans un contexte général et c'est assez logique par rapport à la LFinEC. Il ne serait pas possible d'amortir ce qui vient d'être réévalué sans neutraliser cet amortissement. Sinon cela augmenterait le cashflow d'une manière considérable et Boudry se retrouverait dans une situation où il lui serait possible d'investir bien plus que ses moyens. En revanche, si un jour, Boudry devait emprunter, elle pourrait démontrer que dans son patrimoine financier, elle possède un certain nombre d'immeubles qui ont une valeur et qu'elle pourrait mettre en garantie. Aujourd'hui, ce n'est plus vraiment le cas parce que les bâtiments ont déjà été réévalués dans le passé, mais la loi permettait d'aller plus loin que maintenant avec l'amortissement, donc il serait possible de se retrouver avec un immeuble qui n'a presque plus aucune valeur. C'est cette évaluation du patrimoine qui peut servir de garantie, par exemple les terrains, ou les forêts, tout ce qui a une authentique valeur. En tout cas, Boudry ne va pas vendre ses collèges, il semble qu'elle en aura encore besoin. La population augmente toujours et le nombre d'enfants aussi.

La Commission de gestion et des finances ainsi que les groupes ne débattent pas au sujet de ce rapport, qui est un rapport d'information.

6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.00 ayant pour objet le remplacement du chauffage à mazout du collège de Vauvilliers pour se raccorder au chauffage à distance (CAD) du plateau de la Gare**

M. J.-M. Buschini donne quelques informations. Il s'agit de profiter de synergies avec la construction de la structure d'accueil, ce qui avait été réclamé à plusieurs reprises. Pendant que tout est en chantier, il faut profiter d'ouvrir. Tout d'abord, il était prévu par la société Eli 10 SA de faire un bouclage en descendant les Gillettes et ensuite en passant à Fbg Ph.-Suchard. Cette société s'est adressée aux différents propriétaires qui, pour l'instant, ne sont pas intéressés à se relier à ce chauffage parce que leurs installations sont assez récentes. Ils le feront certainement à l'avenir. Donc Eli 10 SA a maintenant décidé de descendre en parallèle au Chemin des Ecoliers et de relier ainsi directement la structure d'accueil et le collège, puis le bouclage se fera ultérieurement.

M. V. Berger, au nom du PLR, dit que la demande de crédit proposée ce soir a soulevé quelques questions au sein du groupe. D'une part dans le rapport présenté, en page 1, il est mentionné que l'amortissement de la nouvelle installation « devrait » être pris en compte dans le tarif garanti de la fourniture d'énergie. Il serait bien d'être au clair avec ce point afin de savoir si c'est pris en compte ou non. D'autre part, un autre point de discussion concernait l'étude faite en 2011. Le bureau Planair avait estimé que la version la plus rentable était l'installation d'une pompe à chaleur. Ce n'est finalement pas cette solution qui sera mise en place. Certains conseillers ont aussi fait la remarque que le Conseil communal avait signé les contrats de CAD avec le Groupe E en juillet 2017 sans en informer le Conseil général, ce qui revient à dire que la demande présentée ce soir est en quelque sorte obligatoire.

Néanmoins, il est à reconnaître que l'utilisation de la centrale de la Baconnière, qui est de toute façon dimensionnée pour fournir plus d'énergie qu'actuellement, est une excellente idée. La valorisation des déchets de bois de coupe qui seront utilisés en fait un projet en ligne directe avec les valeurs écologiques du PLR de Boudry, qui sont entre autres : la promotion et l'utilisation de matières premières renouvelables pour les énergies, un cycle d'acheminement le plus court possible en favorisant aussi l'économie locale, la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et la réduction des risques de pollutions, la valorisation des produits des forêts de Boudry. Le PLR salue et soutient cette vision écologique qui est en ligne avec le programme de législature 2016-2020. Cette demande étant aussi au budget des investissements qui a déjà été validé, il propose donc d'accepter cette demande de crédit d'engagement. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme M.-J. Weber, au nom du PS, remercie les auteurs de ce rapport. Elle dit que le groupe PS a retenu les mêmes avantages que le PLR pour ce nouveau chauffage : économie de mazout, valorisation des déchets de bois de la commune et une meilleure maîtrise des coûts. Tout cela fait que le groupe votera en majorité oui à cette demande.

M. N. Rousseau, en son nom dit qu'un citoyen de la commune s'est approché de lui et s'est étonné de la somme assez élevée que le CAD demandait à certains privés pour le raccordement. Cela explique peut-être aussi pourquoi aucun ne s'est décidé de s'y raccorder. Il souhaitait sensibiliser l'assemblée à ce problème. D'autant plus que si raccordement il y a, les immeubles en question doivent aussi changer leur système de chauffage et cela coûte encore plus cher. Le même citoyen lui a demandé de poser la question pourquoi certains travaux ont commencé alors que le crédit n'avait pas encore été voté. Alors, M. N. Rousseau aimerait savoir si ce citoyen était mal renseigné ou si c'est vrai.

M. J.-M. Buschini répond aux différentes questions. Tout d'abord au sujet de la pompe à chaleur. Ce projet a été abandonné, car l'idée datait de l'époque où il n'y avait que Vauvilliers et qu'il n'existait pas encore de chauffage à distance. Il s'est avéré qu'avec ce chauffage à distance de la Baconnière dont il est possible de développer la puissance, il valait mieux choisir cette option-là. Quant aux coûts, finalement il faudra payer uniquement l'énergie consommée. Jusqu'à l'extérieur du bâtiment, c'est pris par la société, le Groupe E, et dès l'arrivée à l'intérieur du bâtiment, c'est à la charge de la commune. Au sujet du premier contrat signé, c'était celui concernant la nouvelle structure d'accueil, qui faisait partie de l'ensemble de la demande de crédit pour cette dernière. Le contrat concernant Vauvilliers est une adjonction au contrat de base et si le Conseil général venait à refuser ce rapport, il ne serait alors pas possible d'entrer en matière. Quant aux discussions entre les propriétaires et la société, la Commune ne s'immiscera pas entre deux, ce sont des contrats privés.

M. J.-P. Leuenberger répond au sujet des travaux qui ont débuté déjà maintenant. Il dit qu'il a donné l'autorisation pour débiter les travaux avant la séance de ce soir, sachant que le permis de construire a été délivré et surtout avec l'argument principal de ne pas perdre de temps pour avoir le parascolaire à terme, fonctionnel et exploitable.

M. D. Schürch ajoute une précision concernant le prix de CHF 90'000.00 pour relier le collège de Vauvilliers. Il trouve que c'est peu et ajoute que s'il fallait installer une chaudière qui appartiendrait à la commune, il faudrait un crédit de plusieurs centaines de milliers de francs. Il rappelle que la centrale des Esserts a coûté env. 1 mio de francs avec les installations. Aujourd'hui, la forêt de Boudry vend des plaquettes, se fait payer en calories et le groupe E vend des calories transformées à Vauvilliers. C'est la même chose pour les privés qui installent un chauffage dans un immeuble de huit appartements, s'il doit payer CHF 30'000.00 c'est bien moins cher que de mettre une nouvelle chaudière.

Au vote, ce rapport est accepté à l'unanimité.

**7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 290'000.00 pour la rénovation de l'infrastructure d'éclairage public et réfection du trottoir de la route des Addoz**

M. D. Schürch excuse Mme M. Braghini, absente pour des raisons familiales mais qui va revenir bientôt, et c'est M. J.-P. Leuenberger, en tant que suppléant qui s'occupera ce rapport.

M. J.-P. Leuenberger dit que le rapport est assez clair. En bref, il s'agit de remplacer des candélabres « pourris ». Ces derniers sont répartis depuis le début de la rue des Addoz jusqu'après le pont des CFF, sur une longueur totale de 690 m. Les têtes seront conservées, puisqu'elles avaient été changées il y a quelques temps et il sera profité de refaire et d'élargir le trottoir dans le même temps. Tout ce travail et tout cet investissement se fait de concert avec la rénovation de la route, puisqu'un nouveau tapis sera posé sur ce tronçon-là, donc il est opportun de creuser et de changer ces poteaux de lampadaires, et non pas le candélabre en soi, celui qui donne la lumière.

M. J.-P. Mösch, au nom du PLR dit qu'il a étudié avec soin le rapport du Conseil communal. Il a pris note en particulier que le crédit d'aujourd'hui est destiné exclusivement à la rénovation d'infrastructure d'éclairage public et au trottoir. Quant à la réfection du reste de la chaussée qui va être lancée en parallèle, il s'agit en fait de la deuxième phase du crédit voté en 2016 pour les travaux induits par la construction Vitis. Il a été relevé que le trottoir actuel de la route des Addoz est véritablement très étroit par endroits et par conséquent dangereux, surtout qu'il est emprunté par beaucoup d'enfants se rendant en classe. Il avait déjà reçu une réponse du Conseil communal selon laquelle le trottoir pourra être partiellement un peu élargi. A la question de savoir pourquoi les 21 mâts doivent être remplacés, il a été répondu, et chacun vient de l'entendre, qu'ils étaient vraiment « pourris ». Au vote, la demande de crédit a été acceptée par le groupe à l'unanimité.

Mme Ch. Vogel-Oberlin, au nom du PS, dit que le groupe a étudié ce rapport et en remercie les auteurs. Le groupe a eu les mêmes constatations que le groupe PLR. Il est nécessaire de procéder à ces aménagements qui avaient déjà été prévus. En son nom, elle se demande s'il est pertinent de rénover complètement les trottoirs près du carrefour de la rue des Vermondins, puisqu'il est prévu par la suite de détruire la ferme Bellevue pour y construire un home. En sachant que ces travaux vont engendrer beaucoup de circulation de camions qui risquent d'abîmer davantage la route, elle se demandait pourquoi faire un chantier maintenant et recommencer au moment du chantier pour le home. Sinon, le groupe socialiste votera en faveur de ce rapport.

M. J.-P. Leuenberger répond que le chantier du home Bellevue n'a pas encore commencé. Il faut déjà attendre que le terrain soit acheté. Le trottoir commence au nord de ce croisement et ce sont les candélabres qui seront changés, puis le trottoir qui sera rénové. La réfection de la route commencera aussi à cet endroit, alors il faudra alors être coordonné. Bien sûr, il tiendra compte de ce chantier pour autant qu'il commence encore cette année. Il ne va pas attendre encore une année ou deux pour commencer la réfection de cette route. Il faudra voir dans le temps comment évolue le dossier Bellevue. Pour éviter toutes discussions, il indique qu'il y aura évidemment besoin de creuser. Il rappelle que la route avait été ouverte pour Vitis et à ce moment-là, il avait été mis des tuyaux en supplément pour pouvoir, à l'avenir, les utiliser pour le réseau électrique. Le réseau pour l'éclairage public n'est pas le même. Il est donc nécessaire de creuser pour changer les tuyaux qui alimenteront les nouveaux candélabres. Il demande à chacun de pouvoir répondre aux éventuelles questions dans son quartier.

Un conseiller général s'étonne que la Commission de gestion et des finances ne se prononce pas sur cet objet.

M. J. Buschini prend la parole en tant que président de la Commission. En effet, c'est déjà le deuxième objet pour lequel le rapporteur de la Commission de gestion et des finances ne dit rien alors que la Commission s'est bien rencontrée.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour le réaménagement du carrefour RC5-Conrardes**

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il faut donner une possibilité au trafic de transit d'accéder facilement sur la route cantonale (RC5) au niveau du Centre de l'Île et pour cela, il faut faire une étude. Il est obligatoire d'intégrer tous les problèmes qui se situent autour de ce quartier, de coordonner toutes les demandes des partenaires qui ont accès à ce quartier et de tous les propriétaires fonciers. Cette étude donnera les variantes possibles et surtout elle incorporera les servitudes que le canton donne, par exemple, celle de régler la sortie et l'entrée au Centre de l'Île, au magasin et à la station d'essence. A la question « pourquoi Boudry doit faire cette étude ? », il répond : « parce que le Canton entrera en matière seulement lorsqu'il aura une réponse claire de spécialistes pour ce carrefour de l'Île et pas avant ». Le canton ne paie pas cette étude parce que c'est la commune qui génère ce trafic et c'est à elle de trouver une solution pour maîtriser le trafic. Cette étude est nécessaire et ne peut pas être faite par les services communaux. Ces derniers ont beaucoup de compétences, mais pas ces compétences-là. De plus, c'est environ 330 heures de travail, donc deux mois et demi à plein temps, alors il faudrait arrêter le travail quotidien pour faire cette étude avec l'appui des spécialistes. Il rappelle que sur le plateau de la Gare, il y a des entreprises performantes. Il en cite quelques-unes : Gottburg et Fasel. Il y a deux entreprises qui s'installent : Vuillomenet et Someco. Ces entreprises sont des PME. Someco par exemple amènera 150 postes de travail. Biopolis II, c'est-à-dire la construction de Vuillomenet, cela sera environ 60 collaborateurs, autrement dit 40 à 45 véhicules de services. La construction de Biopolis II est maintenant commencée, Biopolis III est en planification. Ce secteur est en pleine densification et cela amènera encore davantage de la circulation. Récemment, il a parlé avec un entrepreneur qui lui disait que pour lui aussi c'était indispensable que le carrefour soit opérationnel. Il faut donc faire cette étude pour entrer en contact avec le canton, lui montrer que c'est nécessaire et lui démontrer que des spécialistes compétents ont travaillé dessus. Il faut obtenir que le canton appuie Boudry, après l'étude, pour la réalisation de ce carrefour. Il prend un exemple similaire, la zone industrielle des Chézards, au sud de CESCOLE. Le carrefour a aussi dû être étudié. Il a fallu faire une étude pour pouvoir donner des garanties, par exemple aux opposants, qu'il ne sera pas généré de trop longues colonnes et que le quartier pourra absorber au travers de ce carrefour la circulation supplémentaire générée par l'établissement de ces entreprises. Il termine en disant qu'il ne faut pas préserver la ville de ses habitudes, mais bâtir la ville selon ses besoins.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit que le groupe s'est posé une grande question, question qui s'est également posée à la Commission de gestion et des finances. Il s'est demandé s'il était vraiment nécessaire, voire même utile, de faire une étude sur ce carrefour pour déterminer le besoin d'un rond-point ou d'un carrefour ou si le bon sens et la logique ne suffisaient pas à nos dirigeants pour trancher. Plusieurs personnes ont donné leur avis sur la question et les avis divergeaient. Pour certains, il faut un rond-point, pour d'autres ce n'est pas possible d'avoir un rond-point. La discussion en elle-même a montré qu'il n'était pas si facile de déterminer une solution à ce problème. Et puisqu'il n'a pas été possible de choisir une solution, la majorité du groupe a justement trouvé qu'il était nécessaire de faire une étude pour pouvoir avoir des bases claires pour pouvoir décider. Le groupe, dans sa grande majorité, acceptera ce rapport.

M. F. Ott, au nom du PLR, déclare qu'il a examiné attentivement le rapport ainsi que la demande de crédit qui sont soumis au vote ce soir. En premier lieu, il tient à remercier les auteurs du rapport qui est complet et qui résume clairement la situation du trafic dans la commune. L'examen de ce rapport et de cette demande de crédit ont suscité au sein du groupe quelques remarques, quelques questions. Tout d'abord, et cela vient d'être relevé par le groupe socialiste, certains se sont interrogés sur la nécessité de faire cette étude, à mesure que d'autres études ont déjà été réalisées, notamment par le bureau Transitec SA qui avait fait ressortir deux points principaux qui sont mentionnés dans le rapport, c'est-à-dire, le trafic en transit par le bourg et le centre-ville qui n'est pas modéré, les problèmes de fluidité et de sécurité d'insertion sur la route cantonale en provenance de la route des Conrardes. Il constate cependant que cette étude s'inscrit dans une vision plus globale de ce trafic dans le bourg de Boudry. D'après les explications qui ont été fournies, le bureau Transitec SA ne dispose que de compétences de circulation. Nos services ne semblent pas équipés pour réaliser une telle étude qui devra donc être confiée à des spécialistes. En effet, il a pris note que l'étude comprendrait un relevé topographique et que plusieurs secteurs seraient concernés. Ces spécialistes seront chargés de déterminer la solution qui sera la plus appropriée, soit un carrefour avec des feux, soit un giratoire compact, compte tenu de l'augmentation du trafic sur la route des Conrardes et des risques d'accident lors de son insertion sur la route cantonale. Certains du groupe se sont également demandés si le Canton ne devrait pas participer à ces frais d'études du moment qu'il s'agit d'une route cantonale. Il a été répondu que ces frais resteraient à la charge de la commune, puisque c'est elle qui génère ce trafic (comme le conseiller communal M. J.-P. Leuenberger l'a dit tout à l'heure). La situation sera en revanche peut-être différente au moment du traitement de la demande de crédit pour les travaux. Il y a lieu enfin de souligner que ce crédit d'étude a été porté dans le budget des investissements 2018, donc le groupe PLR soutient le rapport ainsi que cette demande de crédit.

Mme E. Buschini, en son nom, dit qu'au moment où il a été voté le crédit pour la route des Conrardes, il y avait eu de grands débats, plus d'une fois, concernant le rond-point en bas de cette dernière. Il avait été expliqué en long et en large que ce n'était pas possible, qu'il n'y avait pas de solutions différentes que celle installée. A ce moment-là, les frais auraient été certainement moins coûteux que maintenant. Elle va donc montrer qu'il est possible de s'abstenir même si elle est d'accord. Elle est effectivement d'accord qu'il faut faire quelque chose, mais elle a envie de manifester son mécontentement. Avec toutes les discussions qu'il y a eues quelques années en arrière et maintenant, il faut dépenser des dizaines de milliers de francs pour quelque chose que le Conseil général avait demandé de faire quand la route avait été construite.

M. B. Thomson, en son nom, se dit qu'à l'avenir le nombre de véhicules qui transitent ou qui roulent sur les routes communales, cantonales ou nationales risque de continuer d'augmenter pour toutes les raisons que M. J.-P. Leuenberger a énumérées. Il va donc y avoir de plus en plus de trafic sur les routes de la région et la sortie d'autoroute à Areuse est déjà bien saturée aujourd'hui. Dans ce cas-là, si la Confédération dit qu'il faut modifier ce carrefour, il demande si cela sera de nouveau à la charge de la commune de payer une étude. Il ne comprend pas cela, dans le sens que si la Confédération s'occupe des routes, le canton devrait aussi s'en occuper. Il rappelle aussi qu'au moment de la réfection de la RC5, la route des Conrardes était déjà prévue, voire même déjà terminée et trouve que c'est une erreur du canton de ne pas avoir pris en compte ces éléments à ce moment-là.

Mme Ch. Vogel Oberlin, en son nom, déclare qu'elle a bien écouté l'explication de M. J.-P. Leuenberger. Cependant, elle se dit que d'ici que l'étude soit faite, que le rapport soit rendu, que la demande de crédit soit transmise et que finalement les travaux commencent, il va encore se passer un certain nombre de mois. Certaines personnes se plaignent qu'il y a beaucoup de circulation sur la route des Conrardes aux heures de pointes et que c'est très dangereux de s'engager sur la RC5 en direction de Neuchâtel. Alors elle se pose la question, en attendant que ces futurs travaux se fassent, s'il serait possible de mettre une obligation de tourner à droite, depuis le stop. A ce moment-là, la circulation serait dirigée sur le rond-point qui est à peine plus loin pour décharger ce carrefour en attendant que

le nouveau projet se fasse. Les gens qui font la queue sont tous en voiture, donc elle ne pense pas que cela soit un grand problème s'ils sont déviés de 300 m de plus.

M. J.-P. Leuenberger répond déjà aux premières questions. Au sujet de l'intervention de Mme E. Buschini. Il dit que c'est un état de fait que la discussion de l'époque n'a pas abouti à un croisement digne de ce nom pour absorber le trafic venant des Conrardes. Mais si, à l'époque, il avait été un peu visionnaire, s'il avait vu dans le prochain compartiment de terrain, il y aurait peut-être eu ce croisement. Il n'était pas là, il ne sait pas exactement comment cela s'est passé. Il ne discutera pas là-dessus. Toutefois, il comprend la remarque et la trouve justifiée. Il va essayer aujourd'hui de proposer une solution, d'avoir un œil dans le prochain compartiment de terrain et surtout travailler pour Boudry, non pas pour lui. Mais s'il entend les bruits qui sont actuels, de la part des futurs entrepreneurs de ce quartier, il est du devoir du Conseil communal d'avoir une vision à long terme. Au sujet de l'intervention de Mme Ch. Vogel Oberlin, il lui dit qu'il est d'accord. Il en a déjà discuté et il passe le témoin à M. P. Quinche. Pour M. B. Thomson, le trafic augmente naturellement. Il faut le contenir, donc trouver des axes de détournement et à Boudry, selon la topographie, ces axes de détournements passent par là. Il a aussi parlé avec les services pour renforcer la signalisation à partir de Trois-Rods et ainsi éviter que les automobilistes passent par le centre et les diriger par les Conrardes. Cela justifie d'autant plus que ce carrefour soit revu.

M. D. Schürch apporte encore un complément. Il demande à chacun de se rappeler de l'aspect temporel. Quand il a été décidé de construire cette route, cela faisait partie d'un vaste projet qui était financé par deux partenaires. L'entreprise générale, qui allait construire sur le plateau de la Gare et en tout cas une partie des installations sportives et qui faisait cet échange contre les terrains mis à disposition par la Commune. Le deuxième partenaire était l'Etat, à travers le fond des routes communales pour à peu près la moitié du prix. Il a passé près de 10 ans sur les 12 années qu'il a faites au Grand Conseil à la Commission de gestion et des finances et pendant ces 10 ans, il a défendu une réserve pour la route des Conrardes, qui était remise chaque année en question par les autres députés. Cela embêtait tout le monde que Boudry immobilise 6 mio de francs et il disait toujours que cela allait se faire. A un moment donné, il a bien fallu le faire. Dans le projet de base, il était aussi prévu de supprimer la « maison des escargots », c'est-à-dire celle qui abrite aujourd'hui le magasin de spécialités portugaises, en face de l'Ile, qui était à l'époque un élevage d'escargot, ce qui aurait permis de faire un vrai rond-point par rapport aux dimensions de cette maison, mais pour finir elle est restée. Donc à un moment donné, les responsables de l'époque ont été un peu pressés, car ils ont senti que le canton allait retirer ses billes si la décision n'était pas prise. Ils ont fait comme ils ont pu et ils n'ont pas eu grand-chose à dire par rapport à la manière dont il était possible de rejoindre la route cantonale. Aujourd'hui, il faut apporter cette correction car le plateau de la Gare va se développer. Il rappelle aussi que le nombre d'emplois aujourd'hui à Boudry est d'env. 3000 et qu'il va augmenter de plusieurs centaines sur ce plateau. Ce chiffre a également de l'importance pour l'alimentation d'un fonds, et cela il le dit en tant que responsable des finances, c'est un fonds qui rapporte env. CHF 500'000.00 maintenant. Il n'est pas négligeable de développer des zones comportant des emplois.

M. J.-D. Böhm, en son nom, revient sur la proposition de Mme Ch. Vogel Oberlin. Il est entièrement d'accord avec elle et pense qu'il faudrait même inclure Mikron et le garage dans cette même optique de toujours passer par le rond-point, sinon cela sera trop dangereux. La circulation augmente, chacun est d'accord, en revanche, lorsqu'il y a des constructions d'habitations, le message est de dire qu'il y a une diminution de la circulation. De ce fait-là, il y a une place de parc par appartement et il est remarqué que c'est tout le contraire. Il demande s'il est possible de tenir compte de ces éléments une fois pour toute dans les prochaines constructions. Il trouve que c'est une belle contradiction, pour le trafic et les emplois, cela augmente, et chacun est d'accord que les gens se déplacent davantage alors que lorsqu'il est construit des habitations pour ces travailleurs, il faut seulement un garage ou une place de parc par appartement.

M. B. Geiser, en son nom, dit se sentir un peu investi d'un devoir de mémoire. Il rejoint l'intervention de Mme E. Buschini parce qu'il se souvient que lors de la construction de l'autoroute, les terrains avaient même été réservés pour ce giratoire et Mikron avait dû enlever sa haie en prévision de cet aménagement. Ensuite, il n'en a plus du tout été parlé. Manifestement des frais ont été engagés pour commencer un début de giratoire et puis plus rien. Cela lui reste un peu en travers de la gorge. Il y a dû avoir des erreurs d'études autour de ce projet de giratoire. Pour ces raisons, il s'abstiendra aussi même qu'il est également pour.

M. A. Sandoz, en son nom, au sujet de la proposition de Mme Ch. Vogel Oberlin. Il souhaite savoir s'il est possible d'obliger les gens à partir à droite dans un délai fixé. Lui-même est un utilisateur de ce carrefour et il prend certaines fois des risques, mais d'autres fois, il se force à partir directement sur la droite et continue en direction de l'autoroute en montant le viaduc. Il demande s'il y a déjà eu des études afin de savoir s'il est possible de mettre cette proposition en pratique ou non.

M. J.-P. Leuenberger répond à M. J.-D. Böhm. Oui, c'est bien 1,1 place de parc par appartement construit. C'est la règle, il ne peut pas la changer. C'est la réalité et il doit l'appliquer. Au sujet de Mikron et du garage, il dit que l'étude va effectivement intégrer tout le voisinage dont Mikron fait partie. Il y a une année et demie, il a rencontré la direction de chez Mikron pour discuter de leur vision d'extension et à ce sujet, il a aussi été question de sortie sur la RC5 avec un croisement digne de ce nom.

M. P. Quinche dit qu'il se réjouit énormément de cette proposition qui ramènerait la circulation dans le giratoire de Boudry, au lieu de le faire traverser dans une zone très dangereuse. A l'époque, il y avait une route à trois voies avec beaucoup d'accidents à cause de dépassements intempestifs et maintenant, avec l'augmentation du trafic, il n'y a plus trois pistes, mais ce carrefour est quand même très dangereux. C'est vrai qu'il faudrait diriger le trafic, temporairement en tout cas, jusqu'à ce que la solution soit trouvée par ce giratoire. Il faut au moins essayer. Et bien évidemment, si les automobilistes qui descendent des Conrardes sont obligés de tourner à droite, en direction du giratoire, il faudra aussi obliger les autres utilisateurs à faire de même. Plus personne ne devrait traverser cette route cantonale pour aller en direction de Neuchâtel. D'ailleurs, chacun a pu le remarquer, le giratoire d'Areuse est également saturé aux heures de pointe, il vaut mieux monter le viaduc et prendre l'autoroute plus haut. Il faudra donc créer des arrêtés afin d'aménager ces mesures et surtout les faire accepter par le service des Ponts et Chaussées et le service cantonal de la circulation. Ce n'est pas toujours facile de négocier avec les services de l'Etat, il ne faut pas croire.

Mme E. Buschini, en son nom, demande si l'étude ne devrait pas être prolongée jusqu'au viaduc, après ce qu'elle vient d'entendre.

M. D. Schürch conclut en disant que ce débat démontre qu'il faut vraiment faire une étude. Déjà au Conseil communal, il y a cinq avis différents. Il est vraiment nécessaire d'avoir l'avis de spécialistes de la circulation qui font des études sur les flux, sur la meilleure option, etc. et ainsi faire quelque chose de bien et en anticipant ce qu'il va se passer sur le plateau de la Gare.

Au vote le rapport est accepté à 22 voix et 9 abstentions.

9. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 130'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des espaces publics au centre-ville**

M. J.-P. Leuenberger dit que ce rapport va dans la continuité de faire revivre le centre de Boudry. C'est également la continuité de l'atelier qui s'est déroulé en mars 2017 et du workshop des spécialistes. Il veut aujourd'hui ce crédit pour pouvoir faire un plan directeur qui donne les tracés, les visions de ce centre de Boudry et concrétiser l'appréciation du bourg par menée par l'ASPA (association suisse pour l'aménagement national) via la prestation « Réseau-Vieille-Ville ». Ces gens-là n'en revenaient pas, ils trouvaient Boudry et son bourg magnifiques, qu'il fallait absolument mettre en valeur ce patrimoine bâti et recréer un centre et pouvoir le coordonner avec les nouvelles constructions qui se font dans le centre de Boudry. Il s'agira de décider comment disposer l'espace public, où est-ce qu'il faut du « vert » ou une zone de rencontre et tracer les chemins. Cette étude aura comme épicerie la rue O.-Huguenin, entre la Poste et le collège des Esserts. Il dit que c'est un prochain pas pour améliorer le centre de Boudry, pour le faire revivre, voire renaître, et bien sûr pour améliorer la qualité de vie, pour se rencontrer entre exécutif et législatif sur une terrasse, pour se rencontrer entre citoyens pour boire le café le matin, l'apéro à midi ou le soir. Il parle encore du projet Coop, qui est un avant-projet. Avec un plan directeur des espaces publics, il sera possible de discuter avec les promoteurs Coop et leur dire ce que Boudry veut.

M. B. Geiser demande à ce que la Commission de gestion et des finances s'exprime.

M. J. Buschini, en son nom, demande à M. A. Sandoz qui est le rapporteur s'il peut donner l'avis de la Commission.

M. A. Sandoz s'excuse auprès de tous, spécialement auprès du président de ladite Commission et du président du Conseil général, c'est lui le rapporteur, il l'a complètement oublié.

M. K. Atchade lui demande que les débats passent par le président. Il fait également partie de la même Commission. Il souhaite que la séance se déroule calmement.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le seul point qui a été relevé concernant la nouvelle terrasse qui sera installée devant le restaurant des Vieux-Toits. La Commission voulait savoir si la location de cet espace public donnerait lieu à une rétribution en faveur de la Commune. Ceci mis à part, le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit que c'est avec intérêt que le Parti socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à un crédit d'engagement de CHF 130'000.00 pour un plan directeur des espaces publics au centre-ville. Dans l'ensemble, ce projet obéit à des objectifs généraux auxquels il souscrit, d'autant plus qu'ils répondent au programme de législature 2016-2020 du Conseil communal, qu'il avait aussi accepté. Il salue notamment la volonté du Conseil communal de redonner vie au centre-ville, en conciliant, dans la mesure du possible, les exigences du commerce et celles des habitants, comme il vient déjà de l'entreprendre en réduisant le trafic d'échange et de transit à la rue Louis-Favre, comme le souhaitait d'ailleurs 160 habitants et résidents de la rue, dont 10 commerçants. Il est également très favorable à tout embellissement du paysage urbain, ainsi qu'à l'aménagement d'espaces conviviaux. Pour le reste, il se permet de soulever les quelques points suivants : qu'en est-il exactement du timing envisagé ? Les travaux que prévoit la Ville seront-ils réalisés en étroite synergie avec le projet Coop, comme le rapport le stipule ? Y aura-t-il discussion avec la Coop pour que les petits commerces qu'elle envisage ne fassent pas double emploi avec certains commerces déjà existants ? Il ne serait, par exemple, peu judicieux qu'une troisième pharmacie vienne s'installer là ! Il demeure persuadé que si le trafic de transit contribue très peu à l'essor des commerces, sa modération ne

signifie pas automatiquement leur renouveau, d'autres incitations doivent ici intervenir. La volonté de tous doit être ici sollicitée, celle des acteurs privés d'abord (et cette volonté semble être là, le succès du marché de ce samedi l'a prouvé), celle des habitants de la Ville eux-mêmes, qu'il faudrait convaincre d'acheter local et celle enfin des pouvoirs publics. A ce sujet, est-ce que la Ville pourrait par exemple envisager, à certains endroits du centre, de placer des panneaux mentionnant tous les commerces disponibles, de publier régulièrement un petit memento à ce sujet, entre autres idées. Il salue en tout cas la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant, malgré les difficultés que ne manquent pas de soulever des dossiers aussi sensibles que la circulation et l'aménagement d'espaces publics. Il appuiera donc le crédit d'engagement demandé.

M. B. Thomson, au nom du PLR, déclare que c'est avec intérêt qu'il a pris connaissance de ce rapport et en remercie les auteurs. La demande de crédit d'engagement pour l'élaboration d'un plan directeur des espaces publics au centre-ville est la suite logique des démarches déjà entreprises. Notamment l'atelier participatif et le workshop d'experts de 2017. Le changement bouscule les habitudes et parfois rencontre de la résistance de la part des habitants. En même temps, le renouvellement du centre-ville pour le rendre plus dynamique et attractif est généralement soutenu par le public. La commune de Boudry vise plusieurs objectifs ambitieux en parallèle, ce qui exige une coordination attentive : la diminution du trafic de transit, la réfection de l'infrastructure souterraine de la rue Oscar-Huguenin, la modification de l'espace public du centre-ville et la construction du nouveau centre Coop, pour n'en mentionner que quelques-uns. Les plans directeurs, plans spéciaux, étude de faisabilité etc. même s'ils sont nécessaires pour mener à bien les projets, coûtent cher. En considérant la situation des finances de la commune, il est souhaitable que ces dépenses aboutissent à des réalisations concrètes, à la satisfaction majoritaire des habitants. Le PLR, à la grande majorité, soutient cette demande de crédit, tout en souhaitant que le Conseil communal informe régulièrement le Conseil général sur l'avancement de ces projets y compris l'obtention éventuel d'une subvention de la part de la Confédération. A ce sujet-là, il rejoint le Parti socialiste pour le timing et les remarques suivantes. La transparence et la communication permettent une meilleure acceptation du changement. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit que dans ce rapport l'exemple de la Ville d'Aigle n'apprend rien à Boudry. La configuration n'étant pas la même, il trouve cela superflu. Il demande aussi pourquoi est-ce que le rapport s'arrête à ces deux rues, par où va passer la circulation et pourquoi est-ce que Boudry n'attendrait pas l'avant-projet de la Coop avant de se lancer dans une réflexion. Avant, il était impossible d'influencer les constructeurs, et là il est dit qu'avec un plan directeur, il serait possible de les influencer. Il n'y croit pas, ne pense pas que le plan directeur de Boudry arrivera à changer quoi que ce soit dans les projets d'une grande entreprise. Il demande aussi s'il est possible de modifier le rapport et citer les autres rues qui sont comprises dans les CHF 130'000.00 pour le plan directeur, par exemple, la rue Pré-Landry, la rue Verdonnet.

M. B. Geiser signale qu'une séance de travail avait eu lieu avec la population à la salle de spectacles pour réunir les avis et des choix primordiaux et il trouve qu'il n'y a pas vraiment eu de retour sur le résultat. Il demande que lorsque cette étude sera faite, étude qu'il soutient, il aimerait qu'il soit à nouveau possible d'en informer la population.

M. J.-P. Leuenberger répond à la dernière intervention. Oui, la population pourra en prendre connaissance. Il y aura certainement une petite brochure et elle pourra être distribuée. Les résultats seront officiels et transparents.

Au sujet des questions de M. J.-D. Böhm, M. J.-P. Leuenberger dit qu'en page 3 du rapport, le centre-ville est défini avec ces cercles concentriques. Avoir un centre-ville ne veut pas dire ne plus avoir de voitures, avoir une rue Louis-Favre en zone de rencontre, où le piéton est roi, cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de voitures. Et oui, la commune a du poids face à un promoteur, elle est écoutée. Il

prend l'exemple de la Coop qu'il a déjà cité. Cette dernière a dû revoir ses plans pour son avant-projet, c'est d'ailleurs toujours un avant-projet. Le premier jet consistait à avoir 60 appartements de 2 ½ pièces à 3 ½ pièces compris dans un bâtiment qui couvrait tous les immeubles connus aujourd'hui (ex-Migros et Coop). Boudry a pris influence, car la vision Coop n'était pas celle de la commune. Ce projet d'un grand bâtiment, un bloc de trois étages à toit plat, comme par exemple l'immeuble qui abrite Zara au centre de Neuchâtel, jurerait avec la façade d'en face, les bâtiments de la pharmacie Centrale, du café etc. Il leur a demandé de s'appuyer sur l'architecture du bâti actuel, c'est-à-dire, de mieux intégrer son projet. Deuxièmement, la surface du magasin, actuellement de 700 m<sup>2</sup>, restera dans le nouveau projet à 700 m<sup>2</sup>. Ensuite, il a également parlé des places de parc, par exemple pour garder quelques « dépose-minute ». Coop investissait env. 30 mio de francs au centre-ville de Boudry pour le premier avant-projet avec 60 appartements et 700 m<sup>2</sup> de surface de vente et cela ne rapportait rien. La direction Coop a donc dit qu'il fallait revoir le tout et réduire la voilure. Actuellement, ça en est là. Maintenant, Boudry veut faire cette étude, avoir un plan directeur du centre-ville et se retrouver avec Coop, dire ce que Boudry aimerait et leur demander comment ils feront pour intégrer tout ceci. Au sujet de la comparaison entre Aigle et Boudry, il dit qu'il aurait aussi pu prendre Sion, qui a fait une belle place, délestée du trafic, pour la redonner aux piétons. Mais cela n'aurait pas joué non plus. Aigle d'un côté, c'est le hasard, mais d'un autre c'est parce que Boudry a reçu la passerelle du pont des Repaires gratuitement de leur part. Aigle est également une ville un peu plus petite. Mais il ne faut pas prendre cet exemple à la lettre. Le plan spécial pour répondre à M. B. Thomson, oui il existait un plan spécial Coop, qui est toujours valable. Aujourd'hui, avec ce nouveau projet, il s'agit de faire un nouveau plan spécial, c'est-à-dire, un plan de quartier qui définit les servitudes au promoteur qui construit. Il est en phase terminale en ce qui concerne le cahier des charges du plan spécial. Il a le suivi et le contact et c'est Coop qui le paie via urbaplan. La Commune ne dépense rien pour cela. Il dit encore que M. B. Thomson a cité une belle phrase qui lui plaît et va tout à fait dans le sens de sa pensée : « le changement bouscule les habitudes ». Il s'agit aujourd'hui de ne pas préserver la ville de ses habitudes, mais de bâtir la ville de ses besoins futurs et c'est pourquoi, selon lui, ces deux derniers rapports devraient être acceptés.

M. Ch. Moreau dit, au sujet de la mention en page 5, que le bâtiment à côté de la Coop abrite deux médecins en pédiatrie et un physiothérapeute. Il demande, si le projet commence bientôt, ce qu'il adviendra de ces spécialistes qui sont importants pour Boudry.

M. J.-P. Leuenberger dit que c'est la société Coop qui est le bailleur. Il pense que ce dernier leur aura déjà donné des informations et même peut-être proposé des alternatives sachant qu'il a donné le congé bien avant, car il avait de la famille qui habitait là. Les premières informations remontent à trois ans déjà. Il ne se fait pas de souci, d'ailleurs le promoteur Coop pourrait aussi refaire des cabinets en adéquation avec ces spécialistes.

Au vote, le rapport est accepté à 30 voix contre 1 refus.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il remercie les conseillers généraux et les félicite d'avoir pris leur décision pour l'avenir de Boudry.

**10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 149'000.00 pour la rénovation des liaisons Esserts - Chemin-Montant et Hôtel-de-Ville - Rochettes sur le réseau électrique moyenne tension**

M. P. Quinche rappelle que Boudry est propriétaire du réseau d'électricité, c'est-à-dire le réseau moyenne tension qui garantit les points d'injection dans les endroits stratégiques qui vont ensuite alimenter le réseau basse tension, les liaisons pour les commerces, les habitations, et autres. Donc

c'est à la commune qu'il revient d'assumer financièrement l'entier des assainissements qui sont obligatoires et règlementés par les différents offices de l'énergie électrique de Suisse et qui oblige les communes à être conformes. Il rappelle également que ces deux liaisons ou ces deux stations sont très importantes et stratégiques pour l'électricité de Boudry. Les câbles de transport sont de l'ancienne génération, ils ont plus de 40 ans. Ils sont au plomb et comportent à l'intérieur de l'huile. En général, très toxique, si d'aventure, il y avait une rupture de câble par un problème quelconque. Heureusement, jusqu'à présent, tout s'est bien passé et s'il est possible de les changer avant d'avoir un pépin, cela serait encore mieux.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Il y a une semaine, après avoir reçu les mêmes explications en primeur de la part de M. P. Quinche, la Commission a été sensible au fait de la responsabilité par rapport à l'entretien de son réseau électrique et a accepté à l'unanimité ce rapport.

M. F. Ott, au nom du PLR, dit que le groupe a examiné attentivement ce rapport et la demande de crédit. Cela n'a pas suscité de grands débats. La réfection des deux liaisons lui apparaît nécessaire. Un seul regret, c'est l'absence du tube vide à disposition le long du tracé concerné. Mais le groupe soutient le rapport et la demande de crédit.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare qu'il n'a non plus été particulièrement débattu au sujet de ce rapport. Le groupe a suivi les indications du rapporteur de la Commission de gestion et des finances et accepte à l'unanimité le rapport.

Au vote, le rapport est accepté à 28 voix contre 1 et 2 abstentions.

**11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 187'000.00 concernant la rénovation de la station de transformation moyenne tension / basse tension "Hôtel de Ville"**

M. P. Quinche déclare que ce montant est inscrit au budget des investissements 2018. Il avait tout d'abord été prévu de rénover cette station en 2019, parce qu'il aurait souhaité faire celle de Mikron, qui paraissait plus urgente parce qu'elle se trouve dans l'usine de Mikron et que cela devient incompatible pour eux. Cette entreprise est florissante et ils ont besoin de place, donc il va falloir déplacer cette station. Toutefois comme ils sont partenaires, la décision doit être prise entre tous les partenaires. Pour l'instant, Boudry n'a pas obtenu les garanties pour le nouvel emplacement, donc afin de ne pas avoir deux engagements financiers en 2019, il a fait une rocade avec la station de l'Hôtel-de-Ville. C'est pourquoi c'est cette dernière, qui se trouve sous la salle du Conseil général, qui va être rénovée. Il attire l'attention sur le fait qu'il faudra investir un petit plus pour la blinder, puisqu'elle se trouve dans un bâtiment public et qu'il y a des phénomènes et de d'ondes « maléfiques » produits par l'électricité, mais en la blindant les utilisateurs de cette salle seront protégés des mauvaises ondes qui pourraient les déranger pendant les débats. Mais non, il plaisante ! le rapport est complet et il remercie les Conseillers généraux d'accepter ce rapport.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit que le groupe n'a pas particulièrement débattu de ce rapport. Il l'acceptera à l'unanimité. Par contre, le groupe a fait une réflexion au sujet de ces rapports qui concernent l'électricité. Il s'est demandé s'il ne serait pas possible d'adopter des crédits-cadres, comme cela a été fait pour les routes, notamment au vu du peu de compétences techniques, en tout

cas au sein du groupe socialiste. Un crédit-cadre permettrait aussi de donner moins de travail à l'administration et au Conseil communal pour se recentrer sur des projets plus stratégiques et cela permettrait au Conseil communal d'avoir plus de marge de manœuvre pour décider, en cas d'urgence, de placer l'argent sur un autre projet. Finalement cela permettrait de décharger les Conseillers généraux de rapports dont ils ont peu d'idées au niveau technique. C'est une proposition du groupe pour le Conseil communal.

M. F. Ott, au nom du PLR, dit qu'il sera bref. En effet, cela n'a pas suscité de grands débats au sein du groupe, mais finalement, il soutient le rapport et le crédit d'engagement.

M. D. Schürch revient sur la notion de crédit-cadre. Le crédit-cadre pour les routes a été attribué à un service qui appartient à la commune. Cela veut dire que si une année, il est considéré qu'il n'est pas possible de mettre les CHF 800'000.00 décidés au budget, il est possible de freiner. Si le Conseil communal faisait un crédit-cadre pour les réseaux, cela signifie qu'il est attribué un montant de x-centaines de milliers de francs sur x années à Eli 10 SA et c'est un peu plus compliqué. Ces fameuses stations basse et moyenne tension, c'est un des éléments sur lequel le Conseil communal a le plus joué lorsqu'il avait de la peine à boucler les crédits d'investissements. C'est-à-dire, il peut décider de faire la rénovation de deux, au lieu de trois stations sur une année et de quatre l'année suivante, relativement facilement. C'est pourquoi il préfère qu'il soit présenté un rapport pour les stations en question. Cela permet de maîtriser un peu mieux cet élément au niveau des investissements. C'est son avis.

M. P. Quinche dit qu'il est d'accord. Effectivement, si les Services industriels appartenait encore à la commune, pour avoir vécu cette époque-là, un crédit-cadre serait plus facile à gérer. S'il faut traiter avec un tiers, il faudrait avoir un Conseiller communal ou une Commission de l'économie publique qui pourrait se pencher professionnellement sur le problème des planifications de réseaux de toutes sortes et ainsi éviter de se faire avoir.

M. R. Dubois dit qu'il comprend bien cette raison stratégique. Il se demande encore s'il serait possible d'attribuer le crédit-cadre au Conseil communal qui prendrait ensuite dans ses compétences pour attribuer des crédits à Eli 10 SA.

M. P. Quinche et M. D. Schürch pensent que cela pourrait être faisable dans ce sens-là. Mais il faut un contrôle, c'est indispensable. D'ailleurs, M. D. Schürch dit qu'à la prochaine séance, les comptes vont être présentés et que les conseillers verront qu'au niveau des investissements typiquement, même au niveau des réseaux, il y a un certain nombre de choses qui n'ont pas été faites et c'est gênant. Quand un secteur s'est limité pour favoriser un autre et que finalement tous les travaux budgétisés ne sont pas faits, c'est vraiment embêtant.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

## **12. Informations du Conseil communal**

M. P. Quinche informe l'assemblée au sujet de l'incendie du samedi soir 28 avril. Il dit que les auteurs se sont dénoncés spontanément le dimanche à la police cantonale, accompagnés de leurs parents et des copains qui étaient avec eux mais qui n'ont pas forcément fait la bêtise, pour s'excuser et assumer leurs responsabilités. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'ils n'ont pas voulu intentionnellement mettre le feu à ces arbustes. Ils ont une petite cabane dans le secteur où ils se retrouvent pour s'amuser. Ces enfants ont tous moins de 10 ans et sont de Boudry. L'enquête a permis d'être convaincus qu'ils n'avaient pas voulu faire des incivilités. Ils voulaient nettoyer leur cabane, ont réuni le « ch'nis » qui contenait un

peu de plastique en y mettant le feu, ils ont été surpris par la combustion de toutes ces matières. Très rapidement, ils se sont retrouvés démunis pour essayer de contenir ce feu et cela s'est propagé. M. P. Quinche a signé la plainte, parce qu'il le faut pour garantir que les frais occasionnés soient bien couverts par les assurances RC des parents. Mais en ce qui concerne la commune, les seuls dommages sur le domaine public sont trois arbres à remplacer. Bien sûr, il y aura aussi les factures de la police et des pompiers. Il souhaite que chacun puisse être au courant de cette affaire, c'est exactement ce que lui a dit la police cet après-midi et ainsi tout bruit et/ou théorie hypothétique pourront être stoppés.

M. J.-P. Leuenberger dit que le Conseil communal continuera de réduire la vitesse de transit au centre avec une deuxième étape entre le collège des Esserts et le collège de Vauvilliers. Ce trajet-là sera limité à 30 km/h avec les aménagements demandés selon la Loi et selon le Service des Ponts et Chaussées. Le carrefour devant l'ex-Lion d'Or ne sera plus en présélection, mais en priorité de droite. Ceci sera fait cet automne.

M. D. Schürch dit à l'assemblée que le local du Pré Vert a été rénové par la société des forestiers neuchâtelois. Cette cabane a un toit tout neuf, ils organiseront une fête d'inauguration le 1<sup>er</sup> septembre et chacun y est cordialement invité indirectement, soit par un avis de presse, soit par le site internet de la commune.

M. K. Atchade déclare que le bureau du Conseil général et lui-même s'associent pour souhaiter un bon retour au conseiller communal, M. J.-M. Buschini. Ils lui avaient d'ailleurs adressé des vœux de rétablissement et sont très heureux de le retrouver à nouveau. Il informe également l'assemblée de ses dernières représentations, la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre pour la nouvelle structure du parascolaire, le premier marché de Boudry, il souligne d'ailleurs que c'était une belle réussite et remercie tous les acteurs et la cérémonie des sportifs méritants. Prochainement, il représentera le Conseil général pour la soirée des jubilaires de Noces d'Or. Il dit que le bureau essaie de rencontrer toutes les sociétés locales pour leur signifier aussi leur attachement au travers de tout ce qui est fait sur la Commune. Il a déjà rendu visite à la société de développement et à la Noble Compagnie des Mousquetaires.

### **13. Questions**

M. N. Rousseau, en son nom, dit qu'il a une question qui concerne le symbole de Boudry. Il dit que des rumeurs courent comme quoi l'Etat souhaiterait se débarrasser sinon de la totalité, du moins d'une partie des activités du Château de Boudry et que la commune aurait été approchée à ce sujet.

M. J.-P. Leuenberger répond que le Château de Boudry est situé sur le territoire de la commune de Boudry et il appartient, en tant que propriété à l'Etat de Neuchâtel. Ce dernier cherche des solutions de concert avec le Château de Colombier et celui de Valangin pour pouvoir d'une part améliorer l'exploitation et d'autre part réduire les coûts. La Commission de gestion du Château, à laquelle M. D. Schürch et lui-même ont été conviés, a discuté de l'exploitation de ce château. Cette dernière se termine parce que l'intendant part en retraite et l'Etat, via cette Commission de gestion, proposera quelques variantes d'exploitation, soit par un traiteur, soit par une autre solution. Boudry ne veut pas trop s'impliquer dans ce château parce qu'il s'agit aussi de maîtriser les coûts. Il serait éventuellement imaginable de prendre le restaurant, mais c'est très difficile. C'est donc une affaire en cours, affaire pour laquelle Boudry est concerné parce que cela se passe sur son territoire, mais l'Etat, pour l'instant, garde le Château tout en cherchant une solution pour son exploitation.

M. D. Schürch ajoute que la réflexion concernant les trois châteaux concerne surtout les trois musées. En remplaçant M. J.-M. Buschini durant son absence, il a découvert que Boudry payait la facture de

l'éclairage extérieur, c'est déjà un soutien parce que les lampes ne sont pas très modernes, ce n'est pas du LED...

Mme E. Buschini demande, au sujet du pont de la RC5 qui est à 60 km/h, s'il ne serait pas possible de faire augmenter la vitesse autorisée à 80 km/h. Elle raconte qu'il y a peu de temps, elle a suivi une voiture de police sur ce pont et que cette dernière roulait à 80 km/h en pensant sûrement être à la bonne vitesse. Elle est tout à fait d'accord de réduire sa vitesse partout dans la localité mais demande si le Conseil communal pourrait approcher de l'Etat pour pouvoir changer sur ce tronçon-là.

M. J.-P. Leuenberger dit que c'est une bonne question, qu'il l'a aussi déjà traitée et a même déjà fait des démarches auprès du Service des Ponts et Chaussées concernant ce pont. Il avoue s'y embêter à 60 km/h. La dernière réponse de l'Etat était négative, car le pont est en descente et parce que c'est près d'une localité, mais il va essayer de relancer ce débat.

M. J.-D. Böhm demande pourquoi le Conseil communal a fixé la séance du Conseil général le 30 avril, lundi soir avant un jour férié. Il pense que beaucoup de neuchâtelois auraient pu avoir eu envie de partir en weekend prolongé.

M. D. Schürch lui avoue franchement qu'il n'y avait pas pensé en fixant les séances du premier semestre de l'année 2018.

M. J.-D. Böhm a encore une question au sujet des drones. Il demande quel est le règlement sur le territoire de la commune de Boudry. Il y a des localités dans le canton qui ont réussi à interdire les drones sur leur territoire. La loi fédérale dit que les cantons et les communes ont le pouvoir de prononcer d'autres restrictions à l'utilisation des aéronefs sans occupant. Où il habite, il y a régulièrement un drone qui le survole, il sait d'où il décolle et où il va atterrir et a même déjà essayé de discuter avec le propriétaire, sans succès. Ce dernier lui dit qu'il a le droit de faire voler son drone. Il aimerait savoir si la commune se sent concernée et s'il serait possible de faire une information publique.

M. D. Schürch répond qu'il faudra se pencher sur cette problématique et sur la législation.

M. P. Meisterhans ajoute qu'il existe un règlement fédéral, qui est facilement trouvable sur le site de la confédération. Il est bien indiqué que le survol de certaines régions est interdit, notamment le survol de Boudry en raison de l'aérodrome de Colombier (vol interdit dans un rayon de 5 km) et il y a aussi la réserve du Creux du Van.

M. P. Quinche dit qu'il faudra peut-être y penser lors de la révision du Règlement général de police. Il prendra langue avec l'office fédéral de l'aviation civile afin de connaître les compétences exactes des communes.

M. O. Sylla demande si le Conseil communal a déjà pensé interdire la fumée devant les écoles. Il trouve malheureux qu'au collège de Vauvilliers, un cendrier se trouve juste devant l'entrée. Le parent qui vient attendre son enfant, fume juste devant le collège, au milieu de tous les enfants qui sortent.

M. J.-P. Leuenberger lui répond qu'il n'est pas fumeur lui-même mais qu'il pense que si le fumeur prend un peu de distance et qu'il ne fume pas juste dans la cour de récréation, cela va.

M. P. Quinche dit qu'il verra ce qu'il est possible de mettre dans le nouveau règlement général de police.

M. Ch. Moreau, en son nom, souhaite revenir sur le sujet des drones. S'il y a un règlement fédéral concernant la zone de Boudry, il pense qu'il serait bien de pouvoir mettre un petit encadré dans le prochain Boudry News.

M. B. Thomson, en son nom, demande s'il ne serait pas possible de réhabiliter le bureau de vote à l'Hôtel-de-Ville pour les trois à quatre dimanche de l'année. Plusieurs citoyens, en effet, sont venus lui dire qu'ils regrettaient cette situation.

M. D. Schürch lui répond que non, pour la raison suivante ; il ne veut pas qu'il y ait deux boîtes aux lettres sur deux lieux différents. La décision a été prise que les services communaux sont centralisés à la rue des Addoz. La boîte aux lettres de la rue Louis-Favre est maintenant celle de l'Etat civil régional.

Mme Ch. Vogel Oberlin demande au nom de propriétaires de chiens qui se sont approchés d'elle s'il ne serait pas possible d'ajouter une caissette Robidog le long de la route des Addoz, en direction de l'administration communale. Il semble qu'il y a vraiment très peu.

Mme E. Buschini lui dit qu'il y a un Robidog à la piste de pétanque que le Conseil communal leur avait gentiment mis à disposition il y a quelques années. En revanche, elle profite d'avoir la parole pour demande au Conseil communal de bien vouloir l'entretenir.

M. J.-P. Leuenberger, en remplacement de Mme M. Braghini, dit qu'il se renseignera auprès des travaux publics pour ces deux points.

Mme G. Frei, en son nom, dit qu'elle avait déjà fait une intervention, il y a environ 2 ans concernant cette piste de pétanque qui était complètement hors service depuis des années et effectivement, il lui semble que rien n'a encore été fait. Elle demande si le Conseil communal l'a oublié.

M. D. Schürch lui dit qu'après sa question, cette zone avait été remise en ordre, mais depuis il y a eu un chantier où Eli 10 SA a dû creuser. Il est d'accord sur le fait qu'il manque un certain entretien courant.

M. P.-A. Cachelin, en son nom, demande dans quelle mesure le Conseil communal peut intervenir auprès du futur nouveau contrat concernant les transports publics entre la gare CFF et celle du Littorail. Il a un fils qui étudie à Yverdon et cela arrive fréquemment que la liaison du bus montant à la gare n'est pas coordonnée avec le départ du train, ce qui l'oblige à monter à pied et il a remarqué qu'il y a beaucoup de monde qui courent en haut de la route en raison de ce manque de coordination pour les deux trains du matin. Il se demandait si avec le changement de concession, il ne serait pas possible de profiter d'améliorer cela. Il fait une proposition qui pourrait résoudre le problème, simplement en changeant le sens de la tournée du bus.

M. J.-P. Leuenberger lui répond qu'en effet le problème est connu. Les bus se calquent sur l'horaire du tram et non pas sur celui des CFF. Il a déjà pris influence plusieurs fois dans des séances, mais malheureusement pour l'instant TransN, qui doit certainement montrer un rapport d'exploitation positif, ne bouge pas et les CFF encore moins. En revanche, il a une nouvelle chance de défendre ce point, étant donné que CarPostal reprend ces lignes. En juin, il rencontrera, avec les autres communes du Littoral, les représentants de CarPostal et il va exiger que cette coordination soit améliorée. C'est nécessaire.

M. P.-A. Cachelin, en son nom, toujours au sujet des déplacements en transports publics. Il ajoute qu'il ne semble pas avoir de coordination ou d'abonnement possible entre deux cantons. Par exemple entre le canton de Neuchâtel (TransRUN) et le canton de Vaud (Mobilis), toujours concernant son fils, pour un trajet entre Neuchâtel et Yverdon, il ne peut pas prendre un train direct, ou alors seulement avec

un abonnement général des CFF. Il demande si le Conseil communal pourrait aussi intervenir à ce niveau-là, car cela double les coûts de déplacements.

M. J.-P. Leuenberger en prend bonne note, mais signale aussi que les articles divers au sujet des transports publics relatent toujours qu'il est très compliqué de tout coordonner. Il rapportera bien évidemment ces doléances et essaiera de trouver une solution.

M. D. Aubry, en son nom, dit que les repas actuellement servis à la structure parascolaire sont fournis par un traiteur et il semblerait qu'ils ne sont pas toujours de grande qualité, outre le fait que d'un point de vue nutritif, cuisiner la veille et servir les repas réchauffés ne serait pas optimal. Toutefois, la cuisine prévue dans le nouveau bâtiment ne permettrait pas de préparer des quantités suffisantes afin de nourrir tous les enfants accueillis. En revanche, il y a dans les nouvelles installations sportives une cuisine professionnelle qui reste largement sous-exploitée. Un nouveau restaurateur devra prochainement être engagé bien que la viabilité financière du restaurant Le Gazon fasse débat. Il demande donc s'il ne serait pas possible de charger le nouveau restaurateur du Gazon de préparer les repas du parascolaire selon un certain budget de manière à lui assurer un fonds de commerce et de garantir la qualité gustative et nutritive des repas servis au parascolaire.

M. J.-M. Buschini lui dit qu'en effet, il est à la recherche d'un nouveau tenancier du restaurant puisque la tenancière actuelle a donné son congé pour cet automne. Pour le moment rien n'est décidé, mais il y a néanmoins déjà eu quelques postulations intéressantes. Il a aussi partagé cette idée de traiteur il y a quelques jours, car cela pourrait être un atout de plus pour le restaurant. D'un autre côté, la directrice du parascolaire ne leur a pas adressé de remarques concernant la qualité de la nourriture. Cela serait peut-être à Mme M. Braghini de répondre à cette question.

La séance est levée à 22h20.

Boudry, le 29 mai 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire

*Vincent Berger*

*David Aubry*